

RÈGLEMENT DE LA MANIFESTATION

ORGANISATION

L'association ENERGYM organise la course des coteaux du Seignanx le dimanche 20 octobre 2024 à 9h30.
La course de 12 km démarre et se termine au fronton de Saint-Barthélemy.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

La course est ouverte à tous les concurrents nés en 2008 ou avant et justifiant d'une licence FFA ou d'un PPS (Parcours Prévention Santé) à remplir en ligne sur www.pps.athle.fr. L'inscription des mineurs est subordonnée à la présentation d'un certificat médical ou au renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif.

TARIFS DE L'INSCRIPTION

Pré-inscription sur pb-organisation.com : 10€
Inscription sur place : 13€
Renseignements au 06 24 73 38 51 ou 06 82 94 62 65

RETRAIT DES DOSSARDS

Le jour de la course dans l'enceinte de départ au fronton de Saint-Barthélemy au bord de l'Adour à partir de 8h30.

RÉCOMPENSES

Pour les 3 premiers hommes et femmes.
Un bon boisson et sandwich à retirer pour tous les coureurs.

SÉCURITÉ

Des signaleurs seront présents à chaque traversée de route. Les concurrents devront emprunter les bandes cyclables dès que possible. La couverture médicale est assurée par des secouristes.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Tout abandon de matériel, tout jet de déchets, hors des lieux prévus à cet effet entrainera la mise hors-course du concurrent fautif.

DROIT A L'IMAGE

Du fait de sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans.